



AMERICAN QUARTER  
HORSE ASSOCIATION

## GELDING STATEMENT

## DECLARATION DE CASTRATION

Un hongre toujours référencé comme étalon dans les registres AQHA au moment où les résultats du concours sont enregistrés sera disqualifié en accord avec le règlement officiel AQHA. Cela entraînera une amende attribuée à la direction du concours. L'AQHA devrait être notifiée, par écrit, quand un Quarter Horse avec papiers américains a été castré. Le concurrent/propriétaire devrait compléter la déclaration ci-dessous pour mettre à jour le registre AQHA. Sinon cette déclaration de castration doit être présentée avec les résultats du concours. La direction du concours devra estampiller gratuitement, le Certificate of Registration. Si le certificat original n'est pas disponible lors du concours, le propriétaire devra le retourner à l'AQHA pour une prise en compte concrète du statut de hongre.

\_\_\_\_\_  
Nom du cheval / Horse

\_\_\_\_\_  
N° AQHA

CASTRÉ le :

**date GELDED** Noter la date de castration si connue, ou la date rapportée.

\_\_\_\_\_  
Nom du concurrent/ contestant

\_\_\_\_\_  
N° AQHA

\_\_\_\_\_  
Nom du propriétaire/**owner**

\_\_\_\_\_  
N° AQHA

\_\_\_\_\_  
Adresse du propriétaire/**owner address**

\_\_\_\_\_  
Ville, Etat, Code postal

\_\_\_\_\_  
Signature du propriétaire ou du concurrent

\_\_\_\_\_  
Date :

\_\_\_\_\_  
Oui, le certificat a été estampillé

\_\_\_\_\_  
Non, le certificat original n'a pas été estampillé

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne estampillant HONGRE sur le  
certificat d'enregistrement

\_\_\_\_\_  
Date :